



Union syndicale de la santé
et de l'action sociale CGT du Cher

8, place Malus - 18000 Bourges

TEL. FAX. : 02 48 50 55 38

E. mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr

Motion

A Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

Au nom des malades qui ont ou auront besoin de « soins palliatifs » nous espérons des moyens concrets pour les équipes qui assurent ces services mais aussi pour que dans les services de soins les personnels puissent avoir la disponibilité 24 h sur 24 pour être à l'écoute des personnes hospitalisées. Il nous faut les moyens pour un hôpital vraiment humain.

Depuis des années les réformes successives se sont traduites par une dégradation des conditions de travail pour les personnels et du service public pour les usagers. La situation s'est aggravée avec le plan hôpital 2007 où des fonds publics ont été versés au secteur privé lucratif au détriment des hôpitaux publics. Avec la Tarification A l'Activité, les budgets des hôpitaux sont devenus ingérables. Les personnels sont épuisés par le manque d'effectifs. Ils en ont marre de travailler plus et trop dur pour gagner moins.

Au CH J Cœur de Bourges, la charge de travail a augmenté de plus de 70% depuis 1995. En dehors des activités nouvelles et des 35h (compensées incomplètement), les créations de postes pour renforcer les services ont été minimes. Les urgences sont quotidiennement saturées et les malades attendent des heures parfois sur des brancards dans les couloirs parce qu'il n'y a pas assez de lits disponibles.

Avec le Numerus Clausus la situation de pénurie de médecins, de spécialistes, la population n'a plus le choix, face aux délais d'attente pour obtenir une consultation publique parce que les consultations privées se sont développées à l'hôpital et elles sont beaucoup plus rapides pour presque toutes les spécialités, c'est contraire à la mission de service public d'égalité d'accès aux soins.

La région Centre et particulièrement le Cher, est durement touchée par la pénurie de médecins et de spécialistes, cette pénurie sert d'argument pour fermer des services ou refuser de doter les petits établissements des équipements qui seraient nécessaires, évitant fatigue, transport et frais pour la population. C'est ainsi que le dossier de scanner vient d'être rejeté au CROS du 12 juin avec l'argument du manque de praticien pour le faire fonctionner.

Les besoins démographiques étaient tout a fait prévisibles pour permettre de répondre aux besoins maintenant il faut avoir le courage politique de prendre des mesures pour que soient pourvus en priorité les postes nécessaires aux

fonctionnement, à la sécurité et au développement des établissements publics généraux et de proximité.

La révision du SROSS 3 de traduit par de nouvelles restructurations dans la région. Nous serons vigilants sur le respect des engagements de l'ARH de maintenir la Chirurgie de l'Hôpital de Vierzon .

Nous savons qu'il y a les moyens en France de faire d'autres choix et de répondre aux besoins des personnels et de la population pour :

- Le développement d'un service public de santé et d'action sociale de haut niveau, avec amélioration du statut de la Fonction Publique pour les personnels
- un scanner au CH de ST Amand, une IRM au CH de Vierzon, un Petscan au CH J Cœur .
- L'ouverture de 45 lits de médecine au CH J Cœur
- Le maintien de tous les hôpitaux publics de proximité répondant aux besoins de la population.
- La prise en charge par la sécurité sociale de la dépendance et des maisons de retraites avec des personnels en nombre suffisant pour une prise en charge de nos aînés digne de notre époque
- La suppression de la tarification à l'activité
- La suppression de la taxe sur les salaires et de la TVA pour les hôpitaux.
- Le retrait du projet de loi de « Régression » Générale des Politiques Publiques, notamment portées par le rapport Larcher et le projet de loi « Santé, patient, territoire »
- Le retrait de la loi sur tous les ordres professionnels dont le rejet par les personnels s'est traduit par une abstention massive
- L'embauche de professionnels qualifiés pour un meilleur fonctionnement des services et une amélioration des conditions de travail avec la mise en œuvre d'un plan emploi formation
- Le retour aux 37 ½ de cotisations, droit à la retraite dès 60 ans avec au minimum 75% du dernier salaire, sans être inférieur à 1500 €net. Prise en compte de la pénibilité pour les départs anticipés à 55 ans.
- La revalorisation du pouvoir d'achat des salariés, avec un SMIC à 1500 euros net et des grilles prenant en compte nos qualifications.
- Le maintien de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, 32h pour la nuit et moins pour les travaux pénibles, rejetant toute flexibilité et individualisation d'organisation et de durée du travail
- Le retrait d'un nouvel impôt sur les malades que sont les franchises médicales, injustes et contraire au principe de la sécurité sociale

Bourges, le 13 Juin 2008